

PRIX DE L'ABONNEMENT.
La Revue, par an, 28 fr.
Six mois, 14 fr.
Trois mois, 7 fr.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION
à La Haye, Spui, n° 75.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
ANNONCES,
Chez M. van Weelden, libraire, Spui,

LA HAYE, LE 30 JUIN.
REVUE POLITIQUE.

C'est un grand fait sans doute, dont la France et l'Europe conservent un long souvenir, que cette lutte héroïque et victorieuse des défenseurs de la société contre une insurrection formidable, on saura qu'il ne suffit pas pour faire une révolution, de renverser les trônes, de hisser les rues de barricades, de s'embusquer derrière les murailles et de tirer, à l'abri de ces remparts, sur de braves citoyens qui marchent la poitrine découverte. Cette longue et sanglante bataille, où le courage véritable et le succès ont été du côté de l'ordre et des lois, laissera dans les âmes une impression profonde et salutaire.

Mais tout n'est pas fait en faveur de l'ordre par le sang généreusement versé. Il faut que l'Assemblée nationale de France sache comprendre le sentiment public et y répondre par ses actes; il faut que des mesures législatives et l'attitude du gouvernement acheminent de rétablir ces principes sociaux si profondément ébranlés; il faut que le courage civil des législateurs réponde au courage militaire et déploie la fermeté et l'énergie nécessaires pour affermir l'ordre et sauver l'Etat.

L'Assemblée nationale de France a adopté le 27 à minuit le décret qui divise les prisonniers en deux catégories: les meneurs et les soldats, et les soldats de l'émoué qui seront transportés outre-mer.

La discussion générale, à laquelle ont pris part M. Pierre Leroux et M. Caussidière, a présenté un spectacle des plus pénibles. De quel nom appeler ces divagations dans lesquelles M. Pierre Leroux s'est tristement perdu? Il a d'abord abusé de la patience de la chambre et la sortie qu'il a faite contre le drapeau, a produit une indignation telle qu'il n'a pu achever son discours. Il prenait d'autant plus de plaisir à un ecclésiastique de la chambre, l'abbé Sybillon, venait, aux boulevards, de servir des mains de la charité à la messe, Lagrange qui s'était égaré en discours, M. Caussidière a succédé à M. Leroux, et a tenu un langage ambigu, conforme à sa situation, mais qui n'a pas été plus utile que celui de son collègue. Cette fois il n'a plus été le d'ancien, mais le d'ancien par la brusque saignée de ses paroles.

M. Caussidière a déposé dans les mains de l'Assemblée les pouvoirs qu'elle lui avait confiés. Elle a immédiatement et par acclamation nommé le général chef du pouvoir exécutif, chargé de la composition et de la présidence du ministère.

Cette séance de l'Assemblée nationale rassurera la France, si tant est qu'elle puisse être rassurée, sur les résultats des dernières journées. Enfin, on a entendu prononcer sans hésitation et sans résistance le mot d'ordre à côté du mot de liberté. Le drapeau tricolore s'est, à toujours, pour cette fois, séparé du drapeau rouge.

L'état de siège a été provisoirement maintenu. Un grand nombre de journaux continuent à ne pas paraître.

Le ton des journaux qui paraissent est généralement à la conciliation, au-delà même de ce que l'état de siège peut exiger. Le drapeau ne veut plus que la propagande de l'idée. Toute autre serait fâcheuse et se retournerait contre la démocratie elle-même. Cette vérité est de tous les temps. C'est fâcheux qu'il ait fallu les hécatombes des 23, 24, 25 et 26 juin pour la faire aussi bien apprécier. Mais on lit avec peine l'amertume du Peuple constituant. Toute la sollicitude de M. de Lamennais est pour les vaincus, pas même de la pitié pour les vainqueurs! Pas un mot de blâme le plus banal sur des atrocités sans nombre. La mort de l'archevêque de Paris jette, il faut l'avouer, un bien triste reflet de comparaison sur cet esprit sublime, mais aigri, mais irrité de son isolement.

Les bruits sur l'Italie, qui circulaient depuis deux jours à Paris, se trouvent démentis par le fait seul que rien, ni par la voie de France, ni par la voie de l'Allemagne, n'est venu les confirmer.

Le conseil de Francfort a émis dans sa séance du 28 son avis sur la création d'un pouvoir provisoire. Il s'est prononcé en faveur d'un vicairat de l'empire, qui sera élu par l'assemblée nationale et ne sera pas responsable. Du jour que le pouvoir central germanique sera établi, la diète germanique cessera d'exister. C'est hier qu'a dû avoir lieu l'élection de ce vicairat.

Le nouveau ministère est-il nommé, et son programme est-il connu, que déjà un orage s'amorce sur sa tête, et menace son existence qui ne date que de quelques heures. Contre toute attente, l'opposition vient cette fois de la droite; c'est la majorité qui a rejeté la proposition Behrends; elle ne pardonne pas au ministère d'avoir admis dans son programme l'abolition de la réplution.

Dans la séance de ce jour de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, M. le président donne communication à l'assemblée d'un arrêté royal par lequel M. Juzac est déchargé de son serment de membre de la Chambre.

Il est donné communication d'une missive de M. Beerenbroek qui annonce qu'ayant été appelé à d'autres fonctions, il donne sa démission de membre de la Chambre.

Une commission est ensuite nommée pour procéder à l'élection d'un membre de la commission chargée des affaires d'économie domestique de la Chambre, en remplacement de M. Juzac, qui a donné sa démission. Au premier tour de scrutin, M. van Indegeest, ayant obtenu la majorité absolue, a été nommé membre de cette commission.

On apprend que M. Luzac a pris le Roi de lui accorder la démission de ses fonctions de ministre de culte réformé. L'Amsterdamsche Courant assure que le ministère a pris la résolution d'introduire les plus grandes économies dans tous les départements d'administration générale et de diminuer le

nombre des employés. On s'est déjà même occupé des mesures préparatoires pour l'exécution de ce projet.

M. Van den Bosch, vice-amiral et commandant des forces navales néerlandaises aux Indes-Orientales, vient d'arriver en cette ville, et est descendu à l'Hôtel de l'Europe. Nous avons déjà annoncé que M. van den Bosch avait remis le commandement au contre-amiral Machielsen.

On écrit de Londres en date du 28 juin: M. Henry Elliot, actuellement secrétaire de la légation britannique à St-Petersbourg, vient d'être nommé en la même qualité à la Légation à La Haye, en remplacement de M. Henry Howard, qui se rendra à Lisbonne.

L'examen public des élèves du Conservatoire de musique a eu lieu hier dans une des salles de l'Académie de dessin, en présence d'un nombreux auditoire. Les applaudissements décernés par le public aux jeunes élèves, qui dans ce concours, ont donné les preuves les plus éclatantes de leurs progrès, ont dû être en même temps une bien douce récompense pour le directeur, M. Lubek et MM. les professeurs du Conservatoire, des soins et du zèle constant qu'ils apportent dans l'enseignement de leurs élèves.

Cet examen public durera plusieurs jours.

Sir Stopfort, gentilhomme britannique, qui a fait un voyage en Egypte, vient d'arriver en cette ville, et est descendu à l'Hôtel de Belle-Vue.

Nouvelles des Indes Néerlandaises.

On lit dans le Nieuwe Rotterdamse Courant:

On a reçu des nouvelles de Batavia par voie extraordinaire; elles mandent que l'expédition organisée contre Bali qui, disait-on, devait être ajournée par suite de l'arrivée des nouvelles des derniers événements en Europe, aura lieu. On emploie en majeure partie des bâtiments marchands et très peu de vaisseaux de guerre. Des personnes très à même d'être bien informées sont d'avis que, dans le cas que l'expédition serait couronnée d'un plein succès, ce dont personne ne doute, on ne saurait compter de maintenir ces contrées dans un état désirable de tranquillité et de soumission, à moins qu'on ne se décide à les occuper militairement et à les organiser complètement.

Les dernières lettres de Batavia annonçaient que, par suite des nouvelles arrivées de l'Europe, les traites tirées par le gouverneur-général sur le ministre des colonies dans la métropole, ne trouvaient pas de placement. On a appris depuis que les maisons de banque de Batavia ont pu se débarrasser de ces traites se montant à une somme de fl. 2,500,000.

Toutes les transactions en produits coloniaux comme en articles d'imposition sont momentanément arrêtées.

Nous avons déjà annoncé que la corvette de guerre française la Dido, sous les ordres du capitaine Jehenne, avait fait naufrage à Curaçao-Chico et que l'équipage avait été sauvé par celui du brick royal néerlandais le Merkuur. On apprend maintenant qu'on a vainement essayé de sauver aussi le bâtiment; on s'est donc contenté du sauvetage des canons, cordages, agrès, etc., et tout a été vendu à l'adjudication publique. L'équipage, qui a été généreusement accueilli et traité avec les plus grands soins, s'est embarqué est parti le 22 mars dernier à bord du bâtiment français la Salamandre, qui se rend à Brest, et le reste a été embarqué sur la corvette de guerre française l'Embuscade qui était arrivée ici dans ce but.

Le gouvernement colonial de Surinam a fait publier un avis pour annoncer aux colons que tous ceux qui désirent prendre part à l'enseignement sur la culture de la plante dite nopal, (figuier d'Inde) et la manipulation de la cochenille, n'ont qu'à s'adresser au gouvernement.

Le journal de Curaçao contient la statistique suivante sur la population de cette île:

Table with 4 columns: Location, Personnes libres, Esclaves, Total. Rows include Curaçao, St-Martin, St-Eustache, Bonaire, Aruba, Saba, and a Total row.

Le gouverneur de Surinam a fait publier la loi qui déclare ce port libre à partir du premier mai et a en même temps fait connaître le règlement sur la perception des droits d'entrée et des droits de tonnage.

Les nouvelles sur les événements en Europe ont produit une grande sensation à Surinam sans toutefois exercer une influence défavorable.

Les journaux de Surinam racontent deux faits qui prouvent les sentiments d'humanité dont les esclaves sont pénétrés. Le 9 avril un noir s'est jeté à l'eau pour sauver un enfant blanc, et le lendemain un autre noir a sauvé un de ses camarades. Le gouvernement a accordé une gratification en argent.

Vote du parlement allemand.

FRANCFORT, 28 JUIN. — Dans la séance d'hier de l'assemblée nationale, il a été encore décidé, par 403 voix contre 135, que le chef du pouvoir central provisoire ne portera pas le nom de président, et par assis et levé qu'il aura le titre de vicairat de l'empire (Reichsverwalter). Il a été décidé également, par 355 voix contre 171, qu'il sera élu par l'assemblée.

Dans sa séance d'aujourd'hui, l'assemblée a voté les motions suivantes:

Le vicairat de l'empire exerce son pouvoir par des ministres nommés par lui et responsables à l'assemblée nationale. Toutes ordonnances qui émanent de lui ont besoin, pour être valables, du contre-seing d'au moins un ministre responsable. (Adopté par assis et levé.)

Le vicairat de l'empire est irresponsable. (Adopté par 370 voix contre 175.) La commission a fait déclarer après le vote, que sous cette motion il ne fallait entendre que la non-responsabilité parlementaire, sur quoi plusieurs membres du centre gauche ont fait insérer au protocole la déclaration qu'ils n'auraient pas voté contre si cette interprétation avait été connue avant le vote.

L'assemblée nationale rendra une loi spéciale sur la responsabilité des ministres. (Adopté par assis et levé.)

Les ministres ont le droit d'assister aux discussions de l'assemblée nationale et d'être entendus par elle. (Adopté par assis et levé.)

Les ministres sont obligés de se rendre, sur la demande de l'assemblée nationale, au sein de cette dernière et d'y répondre à des interpellations. (Adopté par assis et levé.)

Les ministres n'ont le droit de voter dans l'assemblée nationale que s'ils sont membres de cette dernière. (Adopté par assis et levé.)

Les fonctions de vicairat de l'empire sont incompatibles avec celles de député de l'assemblée nationale. (Adopté par assis et levé.)

Du moment que le pouvoir central provisoire sera établi, la diète germanique cessera d'exister. (Adopté par 570 voix contre 35.)

Le pouvoir central, autant que cela sera possible, devra s'entendre sur les mesures exécutives avec les plénipotentiaires des différents gouvernements. (Adopté par assis et levé.)

Dès que l'œuvre de la constitution allemande sera achevée et mise à exécution, le pouvoir central provisoire cessera ses fonctions. (Adopté par assis et levé.)

L'ensemble de ces motions a été adopté par 450 voix contre 100.

Plusieurs membres de l'extrême droite et toute l'extrême gauche ont voté contre. La dernière a fait insérer au protocole les motifs de son vote, à savoir qu'en regard au vote sur la non-responsabilité du vicairat de l'empire, elle ne regardait pas la crise révolutionnaire comme écartée.

L'ordre du jour de la prochaine séance (jeudi à midi) est: l'élection du vicairat de l'empire.

M. le baron van Scherpenzeel, député pour le Limbourg, a déclaré, à l'occasion du vote nominal, qu'il croyait que tant que l'assemblée nationale n'avait pas prononcé que le duc de Limbourg, d'origine allemande, ne pouvait être provincial néerlandais, les députés de Limbourg se trouvaient dans l'impossibilité de voter.

Nouvelles de France.

PARIS, 28 JUIN. — Le gouvernement est reconstitué en France dans la personne du général Cavaignac. Il a reçu hier de nouveaux pouvoirs de l'Assemblée. Le général prend le titre de président du conseil des ministres; il composera lui-même son ministère. Déjà une liste circulait hier soir à Paris.

On s'est beaucoup occupé à la chambre de la composition du ministère que M. le général Cavaignac a mission de choisir. Voici la liste qui paraissait le plus vraisemblable à la fin de l'après-midi:

Chef du pouvoir exécutif, président du conseil, M. le général Eugène Cavaignac.

- Ministre de l'intérieur, M. Senard.
des finances, M. Godechaux.
de la guerre, général Lamoricière.
de la marine, Veronhac-St-Mary, ou Lacrosse, ancien député du commerce, Tourret (de l'Allier).
des travaux publics, Remye ou Jules Favre.
de l'instruction publique, Carnot.

MM. Bastide et Bethmont conservent les ministères des affaires étrangères et de la justice.

Commandant de la garde nationale de Paris, M. le général Changarnier. On pense à M. Dulaure pour la présidence de la chambre que laisserait vacante la nomination de M. Senard comme ministre de l'intérieur. M. le général Bèdeau serait gouverneur de Paris.

Revue des gardes nationales de France.

Ce matin, 30,000 hommes environ de gardes nationales venues de tous les points de la France au secours de l'ordre et de la liberté, ont été passés en revue sur la place de la Concorde par le chef du pouvoir exécutif. Un grand nombre de représentants étaient à cheval auprès de M. le général Eugène Cavaignac, d'autres marchaient en tête de la milice civique de leur département.

Voici le nom d'une partie des détachements qui ont successivement défilé sur la place aux cent mille fois répétés de: Vive la République!

Caen, Valognes, Coulances, St-Lô, Evreux, Honfleur, Pont-Audemer, Vassy, Châteaun-Thierry, Bar-sur-Seine, Troyes, Douai, Amiens, Boulogne-sur-Mer, Doullens, Vernon, Bourges et diverses communes du Cher.

Beaucoup de ces braves citoyens portaient la blouse; nous avons vu des détachements de quelques communes de Normandie sans armes; des maires en cheveux blancs, saisis d'un long voyage, marchaient en tête de leurs concitoyens; de vieux officiers de l'armée avaient pris le commandement des forces détachées; des blessés marchaient dans les rangs et étaient respectueusement salués par la foule.

Déjà plusieurs milliers de citoyens dévoués, venus au secours de la capitale, ont pu regagner leurs foyers; quelques-uns emportent leurs morts, auxquels ils se préparent à faire au retour de glorieuses funérailles.

La tranquillité la plus profonde a régné hier dans Paris; la circulation est rétablie dans tous les quartiers, et les rues ont commencé à reprendre leur aspect accoutumé. Aujourd'hui encore, Paris reste calme.

Séance du 27 juin 1848

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de décret qui lui a été sou-

M. Sarrans. Je repousse de tout mon pouvoir les lois de proscription

M. Pierre Leroux. Des passions! toujours des passions! Nous n'avons pas eu

De toutes parts. A l'ordre!

M. Pierre Leroux. Je vois parmi nous des ministres de la religion, et je

M. le président. Un président seul appartient de rappeler à l'ordre l'ora-

De toutes parts. C'est trop fort! à l'ordre! à l'ordre.

Une voix. Pas de rappel à l'ordre! c'est un fou!

M. le président. Au président seul appartient de rappeler à l'ordre l'ora-

M. Pierre Leroux. Ah! non! Bien! je me plains amèrement de n'enten-

M. le président. Mon devoir est de faire respecter la liberté de la tribune.

M. Pierre Leroux. Avec ces interruptions continuelles, il semble que l'on

M. le président. Je suis sûr que nous n'avons pas suivi l'ordre logique.

M. Pierre Leroux. Je suis sûr que nous n'avons pas suivi l'ordre logique.

On nous a parlé tantôt de bonapartistes, tantôt de communistes, tantôt

Il faut faire son rapport, en sorte que nous sommes obligés de prononcer sur le

M. le président. La situation où se trouve l'Europe entière tient à une question

Une voix au fond de la salle. Concluez! concluez!

M. Pierre Leroux. Élévez vos âmes! Élevez-les contre la fatalité qui nous

Le 24 février, la France a été délivrée des derniers vestes de la monar-

De toutes parts. A la question!

M. Pierre Leroux. Je ne me suis pas écarté un seul instant de la ques-

Une voix. Parlez!

M. le président. L'orateur annonce qu'il est arrivé à la question.

M. le président. Un tel langage est contraire à l'ordre et à la décence.

M. Pierre Leroux, après avoir ajouté quelques mots, descend de la tri-

bune et se réserve de présenter des amendements.

M. Laboulaye. Citoyens représentants, je suis monté à la tribune pour jus-

Maintenant, messieurs, j'avoue que mon embarras est grand, car en

L'honorable orateur qui en a dit plus a copié la plus grande partie de

Penétrez comme vous tous de l'extrême nécessité du décret en débatta-

De toutes parts. Oui! oui! La clôture!

La clôture est mise aux voix et prononcée.

M. Cassidière. Quelques heures ont suffi pour faire, en substance, à l'as-

Que chacun vienne à ce tribunal pour rendre compte de son passé, commet-

Parmi ces insurgés il y a des hommes égarés par le vertige.

M. le président. N'interrompez pas!

M. Cassidière. Je ne veux pas faire pencher la balance; mais qu'on se

Plusieurs voix. C'est trop fort! à l'ordre! à l'ordre!

M. Cassidière. Si je venais à ce moment à prendre la parole, ce

M. Cassidière. Il y a un erreur dans l'origine. Le 25 février on n'a pas assis

Plusieurs voix. Comment! vous appelez erreurs des assassinats!

M. Cassidière. Il y a un erreur dans l'origine. Le 25 février on n'a pas assis

Plusieurs voix. Comment! le président ne peut pas parler pour rappeler

M. Cassidière. Je dis qu'il suffit d'un simple ruban tricolore.

Plusieurs voix. Vous insultez la garde nationale.

Un membre. Nous en avons déjà trop entendu; les prisonniers sont pro-

M. Cassidière. Je voulais dire que je connaissais la garde nationale à

Un membre. Elle ne vous les donnerait pas aujourd'hui!

M. Cassidière. Je comprends et je respecte l'utilité de la garde natio-

M. le président. Lorsque l'on a une question à poser, je l'entends. Il ne

M. Cassidière. Je dis qu'il y a un assez de mauvaises passions, assez de

Je viens demander à la justice une investigation plus sage.

Presque tous les amendements sont rejetés au milieu des marques d'im-

L'article 1er est adopté, ainsi que tous les autres articles avec quelques

amendements, et la séance est levée à huit heures.

Assemblée nationale

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. le président. M. le duc de Calaberg offre à l'Assemblée d'envoyer

des frères de l'institution de Pictus pour accompagner les condamnés à la

déportation et leur distribuer, pendant les fatigues d'une longue marche,

les consolations matérielles et religieuses dont ils auront tant besoin. (Ad-

Je viens, ajoute M. Sénard, vous présenter le projet de loi qui

l'Assemblée a chargé son bureau de préparer. Il est en deux articles.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. le président. M. le duc de Calaberg offre à l'Assemblée d'envoyer

des frères de l'institution de Pictus pour accompagner les condamnés à la

déportation et leur distribuer, pendant les fatigues d'une longue marche,

les consolations matérielles et religieuses dont ils auront tant besoin. (Ad-

Je viens, ajoute M. Sénard, vous présenter le projet de loi qui

l'Assemblée a chargé son bureau de préparer. Il est en deux articles.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

La séance est ouverte à une heure et demie.

M. le président. M. le duc de Calaberg offre à l'Assemblée d'envoyer

des frères de l'institution de Pictus pour accompagner les condamnés à la

déportation et leur distribuer, pendant les fatigues d'une longue marche,

les consolations matérielles et religieuses dont ils auront tant besoin. (Ad-

Physionomie de Paris.

Le spectacle des boulevards était tout-à-fait curieux. Il y avait longtemps

Depuis quatre jours, les femmes étaient fort rares dans les rues

On remarquait hier sur les boulevards un plus grand nombre

De toutes parts. On voyait des dames dont la parure faisait

Ce matin encore, les régiments de dragons et de lanciers sont

L'alerte des Tuileries, qui a eu lieu au milieu de la nuit (du lundi au

Plus de trente personnes ont été tués, plusieurs sont très gravement

Mort de l'archevêque.

On lit dans le Journal des Débats:

C'est avec une douleur profonde que nous annonçons que M. l'archevê-

Hélas! quelques heures avant de recevoir le coup mortel, le courageux

La présence de ces souffrances, les cœurs chrétiens sont partagés

On a déjà dit et le fait acquiescer chaque jour une plus grande gravi-

Toutes les maisons sont l'objet de perquisitions minutieuses. On nous

On a déjà dit et le fait acquiescer chaque jour une plus grande gravi-

Une correspondance de Paris donne les détails suivants sur

le nombre des tués et blessés dans l'insurrection.

Vient comment on calcule approximativement.

Il y a quatre généraux de tête, dont un lieutenant-général (Négrier), et

On a déjà dit et le fait acquiescer chaque jour une plus grande gravi-

Une correspondance de Paris donne les détails suivants sur

le nombre des tués et blessés dans l'insurrection.

Vient comment on calcule approximativement.

Il y a quatre généraux de tête, dont un lieutenant-général (Négrier), et

On a déjà dit et le fait acquiescer chaque jour une plus grande gravi-



un nouveau ministère est qu'on demandait un changement de principes. En ce qui me concerne personnellement, continue l'orateur, je dois nier que ma retraite ait eu lieu par suite des affaires étrangères, car, le jour où j'en suis retiré, les nouvelles étaient telles que jamais rassurés; d'un autre côté, elle n'est pas non plus le résultat de ce que j'ai été témoin dans le choix des membres d'un nouveau cabinet. J'avais accepté mon emploi avec la résolution de l'administrer suivant mes forces, avec confiance en moi-même et en l'ouvrage. Mais il est temps, messieurs, de se préserver de terreurs imaginaires. Je suis bien éloigné de recommander à l'assemblée une confiance illimitée; mais je dois dire qu'il manque ici entièrement une sorte de confiance; c'est la confiance en soi-même qui doit s'acquiescer avant tout. (Applaudissements de toutes parts.)

M. Hansemann, ministre des finances, n'a rien à ajouter touchant les motifs de la dissolution du précédent cabinet; il déclare que, en le chargeant de la formation d'un nouveau cabinet, le roi lui a laissé liberté entière et qu'il n'aurait pas accepté cette mission s'il n'avait pas, dans la proposition Wachsmuth-Waldeck, exprimé la même opinion que son honorable ami, l'ex-président du conseil. Le principe qui l'a guidé dans l'accomplissement de sa mission a été de procurer au gouvernement une majorité, bien que ses vues soient différentes sur des points secondaires. Il communique ensuite le programme du nouveau ministère, dont voici la teneur:

« Nous voulons l'établissement durable de la monarchie constitutionnelle. C'est pourquoi nous tenons fermement au système des deux chambres et au principe que le pouvoir législatif doit exercer en commun par les deux chambres et par le roi.

« Mais nous voulons aussi que la formation de chaque chambre ait lieu d'une manière qui lui assure une confiance suffisante dans le peuple. Dans ce but, la première chambre doit être établie sur une base plus populaire que ne le propose le projet de constitution présenté par le gouvernement.

« Nous sommes convaincus que les désirs et les besoins du pays exigent impérieusement l'affermissement de la liberté conquise, et pour la protection de cette liberté de même que pour le rétablissement de la confiance ébranlée, le renforcement du pouvoir de l'Etat, afin que, d'une part, il ne s'élève aucune inquiétude d'une tentative pour le rétablissement de l'ancien système gouvernemental, et que, d'un autre côté, la liberté ne dégénère pas en anarchie. Si les lois existantes ne suffisent pas pour l'accomplissement de cette mission, nous ne nous ferons aucun scrupule d'avoir recours à votre coopération pour obtenir les moyens nécessaires; car, si la confiance ne s'affermirait pas bientôt sur l'ordre légal et sur le ferme établissement de la monarchie constitutionnelle, les plus grands dangers à l'intérieur et à l'extérieur en résulteraient pour la Prusse et pour l'Allemagne.

« Pour atteindre ce but, nous ne nous efforçons pas seulement de travailler de concert avec vous, à l'établissement de la constitution de l'Etat, mais nous présenterons aussi sous peu de temps les lois les plus indispensables pour modifier ce qui n'est pas conciliable avec la nouvelle constitution et le mettre en harmonie avec elle.

« Nous vous présenterons sans retard une loi sur l'armement des citoyens pour donner plus de développement à la force militaire nationale. Son but est de défendre la liberté constitutionnelle et l'ordre légal, de même que de coopérer à la défense du pays contre des ennemis extérieurs.

« Vous êtes déjà en possession d'un mémoire dans lequel sont indiquées les bases d'une loi pour l'affaiblissement de la propriété des entravés qui paralysent encore son emploi le plus avantageux dans une grande partie de la monarchie. Notre soin le plus grand sera d'élaborer et de vous présenter bientôt cette loi.

« Il nous paraît d'une nécessité urgente que l'administration intérieure du pays soit mise partout en harmonie avec les principes constitutionnels.

« Dans ce but, nous vous présenterons bientôt le projet d'une loi communale libérale, reposant sur la base de l'administration des intérêts communaux par les communes elles-mêmes. Cependant cette harmonie ne sera pas encore suffisamment assurée par cela seul; elle ne le sera que par une réforme radicale de l'administration des districts, afin que les organes de l'autorité de l'Etat puissent agir partout avec énergie et en harmonie avec le ministère dans un esprit constitutionnel.

« Nous croyons que ce besoin est généralement reconnu. Nous procéderons donc sans retard à une réorganisation de cette administration de manière à la simplifier et à la fortifier.

« Notre plan pour la réorganisation de l'administration de la justice part de l'intention d'activer l'établissement par tout le pays de la législation rhénane dont les avantages sont reconnus.

« Des réformes essentielles doivent être introduites dans la législation des impôts; la plus urgente de toutes est la cessation des franchises d'impôt et une loi sera présentée pour le faire.

« Pour ranimer l'industrie et conséquemment pour faire cesser la misère des classes ouvrières, il n'y a pas de moyens plus efficaces que le rétablissement de la confiance affaiblie, par le maintien de l'ordre légal et par le ferme établissement de la monarchie constitutionnelle; mais la création par des travaux publics d'une utilité véritable pour le pays est également nécessaire.

« Nous suivons donc sous ce rapport, dans la mesure des ressources dont nous disposons, la voie déjà ouverte par le précédent ministère; mais nous ordonnerons des travaux beaucoup plus considérables dans l'intérêt de toutes les classes industrielles, dès qu'avec votre appui nous parviendrons à écarter les inquiétudes de renversement de l'Etat, nourries par les troubles et les excitations, et à rétablir la confiance générale nécessaire pour qu'on se procure les ressources financières qui nous seront nécessaires à cet effet.

« C'est donc dans la législation, dans l'administration, dans nos actes, et non dans les opérations subtiles, qui sont sujettes à des interprétations diverses, que nous cherchons les remarquables événements du mois de mars, et notre reconnaissance de la révolution qui eu lieu, et la révolution dont le caractère particulier et glorieux consiste en ce que, sans renverser tout l'état de choses existant, elle a fondé la liberté constitutionnelle et fait prévaloir le droit. Cette assemblée repose sur le terrain légal; nous nous reposons sur le terrain légal; tenons-nous sur ce terrain.

**Parlement allemand.**

(Suite et fin. — Voir le Journal de La Haye d'hier.)

M. Vogt émet l'opinion qu'on doit se montrer juste envers les deux partis. Il déclare que le devoir de l'un et de l'autre est de se soumettre à ce que décidera la majorité, ce qui n'exclut pas l'opposition jugée nécessaire pour défendre un principe. Si l'Angleterre n'avait eu d'agitations, elle n'aurait pas eu le bill sur la réforme, sur les lois céréales, ni l'émancipation des catholiques. L'orateur déclare encore qu'il est l'ennemi de la diète, bien qu'elle ne lui ait pas fait de mal, et énumère les fautes qu'elle a commises. Il est vrai que quelques gouvernements se sont récemment réorganisés, mais reste à savoir si tous représentent la volonté populaire. Ainsi on voit dans le grand-duché de Hesse, à la tête des affaires, un homme qui a pris une part active dans l'administration du Thil, et qui assurément n'est pas dévoué au nouveau système populaire. Quant aux princes, l'orateur dit: « Nous ne les aimons pas; ils nous ont trahis et trompés en 1815, lorsque le peuple a versé son sang pour sauver leurs trônes. En 1830, ils ont pour la seconde fois violé leurs promesses, et à l'heure qu'il est, ils nous font entendre les mêmes promesses pour la troisième fois, et nous ne serons pas assez crédules pour y ajouter foi. Celui qui sera élu par nous est l'homme de votre confiance, qui sera élu par les gouvernements; mais l'homme de la méfiance. Dans les temps où nous vivons, on ne peut se fier même à la loi écrite, on ne peut même comme de la parole donnée. Le roi possède le droit de veto, mais depuis des siècles de liberté constitutionnelle, nous ne possédons pas encore le sentiment de la liberté. Nous ne pouvons pas même avec la loi même le paysan et le matelot en Allemagne, lient les journaux. N'y aurait-il pas lieu de craindre qu'un président irresponsable, soutenu par des baïonnettes, ne tarde pas

exercer contre nous son droit de veto? L'orateur se déclare pour un président irresponsable, comme celui de l'Amérique du Nord. En Allemagne, ajoute encore l'orateur, les ministres n'ont pas encore la conscience que, dans certaines questions de cabinet, ils sont obligés de résigner leurs postes. Il cite à l'appui de cette assertion la longue lutte du ministre Bittersdorf contre la majorité parlementaire. Il termine par citer le passage suivant de Machiavel: « Les princes comme les peuples ont souvent été infidèles, mais les peuples n'ont jamais poussé aussi loin la perfidie que les princes. »

M. Stedmann se prononce en faveur de la motion de M. Welcker, tendant à ce que le pouvoir central se mette en rapport avec les gouvernements respectifs en ce qui concerne l'exécution. L'orateur veut qu'on ménage les sentiments du peuple; il prétend que les gouvernements ne sont point aussi hostiles qu'on le dit contre l'esprit de l'époque actuelle. La plupart d'entre eux se trouvent placés sur le terrain constitutionnel. Les peuples ne sont pas gouvernés exclusivement par des idées, mais également par le sentiment et l'instinct. On ne devait pas méconnaître l'individualité des Etats respectifs, ne pas anéantir la présente forme de la confédération allemande avant que la nouvelle ne soit achevée, ce qu'exige déjà la position vis-à-vis de l'étranger. Une réaction, un ministère Bittersdorf ne sont plus possibles, maintenant que nous possédons la liberté illimitée de la presse, le droit de réunion et d'armement. Un amendement de l'orateur à la motion, suivant laquelle l'exécution des décisions de l'assemblée nationale serait confiée au pouvoir exécutif et dans laquelle il désire voir substituer le terme *lois* à celui de *décisions*, est repoussé à une grande majorité.

M. Raveaux se plaint qu'on dise tant de mal des Français, tandis qu'on manifeste une peur pénétrée à l'égard des Russes, dont le souverain nous a traités de païens dans un ouvrage rendu célèbre. Ce n'est pas vrai que la France ait été mise en état par un précédent gouvernement d'être exploitée contre le gouvernement actuel, mais par un autre autre parti que le parti républicain. L'orateur ne veut pas non plus qu'on déprécie une grande nation; on aurait dû plutôt accepter la main fraternelle tendue par la France. Déjà le 24 mai, l'assemblée nationale de France a résolu d'adresser un salut fraternel à l'assemblée nationale allemande, et si elle ne l'a pas transmis directement, c'a été crainte de blesser les différents gouvernements. Et l'on ne devrait pas estimer une république qui se montre si pleine d'égards, qui est intervenue contre l'invasion des ouvriers en Allemagne et qui à chaque occasion témoigne de ses sympathies pour l'Allemagne? Levez-vous avec moi, messieurs, en signe de remerciement, s'écrie l'orateur. (Presque toute l'assemblée se lève.)

Dans ce témoignage, poursuit l'orateur, il y a un beaucoup plus grand rapprochement que dans toute autre chose. Mais ne croyez pas, messieurs, qu'un seul Allemand se retirerai si les Français attaquaient l'Allemagne et voulaient nous enlever un seul pouce de terrain. (Adhésion générale.)

L'orateur passe ensuite à l'examen des conclusions de la commission et d'abord à la désignation du pouvoir central de la part des gouvernements. Si, dit l'orateur, vous me citez un prince qui me paraisse propre à être placé à la tête de l'Allemagne, je regarderais comme un crime de m'opposer à sa nomination; mais s'il s'agit en principe de nommer un prince ou un citoyen, je me prononce contre le premier, parce que les princes ne rompent pas avec le passé. On a beaucoup parlé de l'amour pour les princes, mais si cet amour existe réellement, d'où vient que pour l'emprunt volontaire en Prusse on n'a pas même signé un million de thalers? En ne cessant de prôner l'amour pour les princes, on s'expose à être soupçonné de plus aimer les privilèges que les princes. On a dit que nous pouvions tous naître souverains, et cela a provoqué l'ilarité de l'assemblée. Il est du moins une classe d'hommes qui jusqu'ici sont nés souverains, ce sont les princes. Pourquoi ne trouvez-vous pas cela risible? dit l'orateur en s'adressant à la droite. Vous nous lancez des menaces, et vous-mêmes, cependant, vous nous menacez de ce qu'il y a de plus affreux, de la division intestine et de la guerre, menaces d'autant plus dangereuses que vous disposez des armées et des finances (si elles n'ont pas été dilapidées). L'orateur s'adresse ensuite à la gauche et demande à réunir tous les amis de la liberté. Laissez-vous aller à l'enthousiasme et à la confiance; ne désignez les princes au pouvoir central, ne vous en fiez à leur puissance; nous pouvons refuser les propositions qu'on nous propose; nous sommes l'assemblée constituante; c'est nous qui décidons. Si vous ne le faites pas, vous ne rétablirez pas la confiance, qui est l'objet des vœux de toute l'Allemagne. Il n'y a que la confiance qui puisse faire prospérer de nouveau le commerce. Si vous vous intéressez aux prolétaires, cherchez avant tout à rétablir cette confiance; alors les prolétaires ne demanderont plus de pain, ils trouveront de l'occupation. (Vives et nombreuses marques d'adhésion.)

M. Mathy se déclare pour la responsabilité du pouvoir central et pour un triumvirat. Il pense que les rapports de l'Allemagne exigent que le pouvoir central soit confié à trois personnes. Il demande si l'assemblée nationale veut se charger elle seule de la responsabilité d'un acte aussi important et s'il ne vaudrait pas mieux qu'elle consultât aussi les différents Etats; il ne saurait blâmer les craintes exprimées par plusieurs orateurs sur les abus du pouvoir après tous les renseignements que nous a donnés l'histoire; c'est par cette raison même qu'il recommande d'organiser promptement un pouvoir populaire, et de s'assurer le consentement des différents Etats pour se mettre à l'abri de tout abus ultérieur. L'orateur se prononce pour l'amendement de M. de Mayern, comme étant un terrain neutre sur lequel peuvent se réunir tous les partis; il se prononce également pour un administrateur de l'empire, désigné par les gouvernements et nommé sans discussion par l'assemblée nationale.

L'orateur est d'avis que la diète doit être maintenue, du moins tant que durera le pouvoir central provisoire; il s'élève contre ceux qui déprécient les gouvernements en face de l'Allemagne et de l'Europe, tandis qu'à tout moment on exige des secours (par exemple pour le duché de Schleswig-Holstein et pour la Bohême) et qu'eux seuls disposent encore de ressources qu'ils emploient dans l'intérêt de la commune patrie. L'orateur termine en recommandant la prudence et la modération.

**THEATRE ROYAL FRANÇAIS DE LA HAYE.**  
 Samedi, 1<sup>er</sup> Juin 1848. (Représentation n° 12.)  
**Fra Diavolo.**  
 OU L'HOTELLERIE DE TERRACINE,  
 opéra-comique en trois actes, paroles de M. Scribe, musique de M. Auber.  
 Précédé de la première représentation de la reprise de:  
**Elle est folle,**  
 vaudeville en deux actes.  
 On commence à 6 heures et demie.

**ANNONCES.**  
**ON OFFRE**  
 à céder de suite, et à des conditions très raisonnables, un **ETABLISSEMENT**, situé dans un quartier des plus fréquentés de la ville, et des mieux achalandés, consistant en un **CAFÉ, LOGEMENT, RESTAURANT**, etc.  
 S'adresser pour plus amples informations au bureau du *Journal de La Haye*, par billets cachetés et franc de port, sous l'initiale **A.** (163)

**FONDS PUBLICS, CHANGES ET BULLETINS DE BOURSE.**  
 AMSTERDAM, 29 Juin. — Des fonds hollandais le 3 et le 4 % étaient plus

Les espagnols se maintiennent bien à leur côté, sans transactions animées. Les fonds russes et autrichiens sont fermes, les premiers ont donné lieu à quelques affaires.

ROTTERDAM, 29 Juin. Des fonds hollandais les intégrales étaient plus offerts qu'hier. Les cours des fonds russes et autrichiens se maintiennent.

LOYDRES, 27 Juin. — Les nouvelles arrivées sur le Brésil sont d'une nature peu encourageante pour les négociants anglais, qui sont en relation d'affaires avec ce pays. Le gouvernement persiste dans son système de restriction et de représailles à l'égard du commerce anglais.  
 Les fonds anglais ont été plus favorables à la bourse de ce jour. Les consol. ont fait 83 5/8, 3/4, 1/2, 5/8, 1/2 en compte. L'abondance extrême du numéraire a suffi pour contrebalancer le fâcheux effet des nouvelles de Paris. Act. de la banque 139, 191. Bons de l'échiquier 38, 41 sh. de prime.  
 Fonds étrangers calmes. Esp. 5 % en compte 11 1/2, 1/4, 5/8; 3 % 22, 22 3/8 — Holl. 2 1/2 % 42 3/8, 43 1/4; 4 % 64 1/4, 3/4. — Act. des chemins de fer. plus favorables et plus recherchées. Sambre-et-Meuse 17 5/8, 3/8 liv. de perte.

ANVERS, 29 Juin. — Aujourd'hui jour férié, pas de cote officielle. Bulletin de la bourse (cote non officielle) les changes n'ont point varié. Belges 5 % 67 fait. 4 1/2 % 61 1/2 A. 61 3/4 P. 2 1/2 % 33 3/8, 1/2, 5/8 A. Dette espagnole 5 % 87/8 fait et A. 3 % int. 16, 16 1/8 fait et A. 2 3/4 heures, très ferme 2 1/2 % Belge 33 3/4 fait. Ardois 37/8 A. 3 % int. 16 1/8 A.

BERLIN, 29 Juin. — Les cours se sont de nouveau améliorés aujourd'hui; la tendance a été favorable jusqu'au moment de la clôture. Il y avait beaucoup d'animation dans les transactions. Les Actions de la Banque recherchées en hausse; les obligations d'Etat se sont maintenues à leur cours.

**BOURSE D'AMSTERDAM DU 29 JUIN.**

Bette act. 2 1/2	42 1/2	Certificat dit. 6	51 1/2
Dito dit. 3	48 1/2	Act. de la Banque	139
Dito en liq. 3	48 1/2	Lots Pol. 1.500	100
Dito dit. 4	64 1/2	Dito dit. 5.000	100
Emp. des I.-O. 4	63, 63 1/2	Act. Phil. B. 6	100
S. d'Am. 3 1/2	62 1/2, 62 1/2	Dito Act. de B.	55 1/2
Soc. de C. 4 1/2		Act. Mét. 2 1/2	29 1/2
Lac de Harl. 5		Dito dit. 4	67 1/2
C. de St. R. 4 1/2		Dito dit. 5	67 1/2
Ch. de fer Holl.		Dito dit. 5	63 1/2
Dito dit. 4 1/2		Dito dit. 5	63 1/2
Belgique 4 1/2		Certificat dit. 5	80 1/2
D. Rothsch. 2 1/2		Dito dit. 4	70 1/2
Esp. Ard. 85 1/2	87 1/2	Biff. Stieglitz 4	69 1/2
Dito de 510 1/2	515 1/2	Cert. à Hamb. 5	61 1/2
Dito Piéc. c. 5	84 1/2	Inscrit. 1.6	51 1/2

**BOURSE DE ROTTERDAM DU 29 JUIN.**

PAYS-BAS. — Dette active 2 1/2 0/0	42 1/2	ESP. — Ard. int. L. 510 3 0/0	
Dito dit. 3	48 1/2	RUSSIE. — Emprunt	
Dito dit. 4	64 1/2	Hupe	92 1/2
ESP. — Ard. de L. 170. 5	87 1/2	AUTRICHE. — Certif. Mét. 2 1/2	29 1/2

**BOURSE DE LONDRES DU 27 JUIN.**

Cons. Compt. 3 1/2	83 1/2	Péruviens	100
D. en liquidat. 3 1/2	83 1/2	5 p. c. port.	24 3/4
Belges	56, 62	4 p. c. d. 1834	15
Hollandais 5 p. c.	64 1/2, 64 1/2	Bresiliens	64 1/2 à 65
Dito 4 p. c.	64 1/2, 64 1/2	Dette act. esp. 5	11 1/2
Dito 2 1/2 p. c.	42 1/2 à 43 1/2	Dito 3 p. c.	22 à 22 1/2

**BOURSE DE BRUXELLES DU 28 JUIN.**

Emp. 1840 5 p.	66 1/2	A. V. 1843 5 p.	
1842 5 p. c.	66 1/2	Act. S. G. 5 p. c.	
1834 4 p. c.	60 1/2	S. C. 4 p. c.	
1836 4 p. c.	54 1/2	Act. S. Nat. 4 p.	
1838 4 p. c.	54 1/2	S. de Com.	
		B. de B. 4 p.	
E. V. 1832 4 p.			

**BOURSE DE VIENNE DU 26 JUIN.**

Métalliques 5	66	Emprunt 1834	108
	53 1/2	1839	67
	38	Ch. de fer Milan	61 1/2
	21 1/2	du Nord	60 1/2
		Act. de la Banque	1080
		Lots de 500 fl.	
		Dito de 250 fl.	

**BOURSE DE FRANCFORT DU 28 JUIN.**

Métalliques 5	58 1/2	Métalliq. 2 1/2	30 1/2
	47 1/2	Banque	1040, 1080
	38 1/2	Emp. 1834 500	93 1/2

**BOURSE DE BERLIN DU 28 JUIN.**

Obligat. 3 1/2 68	P. A.	Ch. Aix à Maest.	83
Russ. (Roths.)	92 1/2	Act. de la Banque	1080
Dito Stiegl.	4 73 1/2	Banque de Prus	71 1/2
Ch. de fer rhén.	61 1/2		

**CHANGES D'AMSTERDAM DU 29 JUIN.**

Paris court.	56	A Naples 2/m.	71	A Londres 2/m.	11 1/2
2/m.	55 1/2	A Vienne 6/S.	29 1/2	P	11 1/2
Madrid 3/m.	200	A Francfort 6/S.	98 1/2	A Hamb. court.	34 1/2
Lisbonne 3/m.	40	A S-Peterab 2/m.	170	2/m.	34 1/2
Gènes 2/m.	44 1/2				

**CHANGES DE BERLIN DU 28 JUIN.**

Amst. court.	143 1/2	P Hamb. 2/m.	149 1/2	A Vienne 2/m.	
2/m.	142 1/2	A Londres 3/m.	6 23/32	P Francf. 2/m.	56 23/32
Hamb. court.	150 1/2	P Paris 2/m.	81 1/2	P St-Petb. 3/S.	

**CHANGES DE FRANCFORT DU 28 JUIN.**

Amsterdam	100	P Hamb. court.	82 1/2	A Hamb. court.	34 1/2
2/m.	100 1/2	A	87 1/2		
Berlin court.	104 1/2	A Londres court.	121 1/2	P Vienne court.	101
3/m.		2/m.	119 1/2		

**PAR TELEGRAPHE.**  
**Bourse d'Amsterdam.**  
 CE JOURD'HUI 30 JUIN 1848.  
 Cours de clôture à 5 heures.  
 PAYS-BAS. — Dette active 2 1/2 0/0  
 Dito dit. 3  
 Dito dit. 4  
 ESPAGNE. — Ardois de L.  
 Dito intérieur L. 810  
 RUSSIE. — Emprunt Hope 1838 & 1846  
 AUTRICHE. — Obligat. Métalliques

A LA HAYE chez C. van der Meer